

**Demande préalable à l'inscription en toute petite section de maternelle (TPS)
pour l'année scolaire 2025 – 2026 (enfants nés entre janvier et mars 2023)**

Ecole de Saint-Florent

Votre enfant est né(e) entre **janvier et mars 2023**, il/elle peut être scolarisé(e) **en toute petite section à l'école maternelle**.

Comment inscrire votre enfant ? Remplissez et rapportez ce formulaire à la mairie.

Une fois votre demande acceptée, vous serez reçus individuellement en septembre par la Directrice de l'Ecole Maternelle pour l'inscription définitive :

- Sous réserve de l'effectif de l'école.
- La "propreté" est un critère obligatoire.
- Afin de respecter les besoins et rythmes de votre enfant, il/elle sera accueilli(e) uniquement le matin, aux horaires habituels de l'école maternelle de 8h20 à 11h20.
- Votre enfant ne pourra pas bénéficier des services de cantine, mais il pourra bénéficier de l'accueil en garderie du matin avant la classe.

Formulaire de pré-inscription en Toute Petite Section de maternelle

Nom de l'enfant : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Nom et prénom du représentant 1 :

Adresse :

N° de téléphone :

Adresse mail :

Nom et prénom du représentant 2 :

Adresse (si différente):

N° de téléphone :

Adresse mail :

J'accepte les conditions préalables à l'inscription de mon enfant en toute petite section. Son inscription ne sera définitive qu'à l'issue d'une période d'adaptation et d'observation de 15 jours :

Signature du représentant 1 :

signature du représentant 2 :